

ANNEXE B BIS

**TABLEAU DES INDICATEURS DE LA
CONTRACTUALISATION**

Commission permanente du 18 oct 2019 - Rapport n° 62

Objectifs	Indicateurs	Commentaires et éléments de définition	Situation au 31 déc. 2018	Rappel de l'objectif que vous avez fixé pour le 31 décembre 2019	Rappel de l'objectif que vous avez fixé pour 2020	Rappel de l'objectif que vous avez fixé pour 2021	
1. Enfants et jeunes							
		1.1. Prévention sortie séche de l'ASE					
		Nombre de jeunes devenus majeurs dans l'année	Jeunes confiés à l'ASE				
		Nombres de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel contractualisation	Depuis la dernière remontée d'informations				
		Nombre de jeunes ayant pu choisir leur personne liée au moment de la contractualisation	Jeunes ayant eu 18 ans au cours de l'année civile, MNA compris, La personne lien doit avoir été entérinée par l'ASE. Ce peut être ASE, mission locale, tiers ligne de confiance, éducateurs, famille d'accueil...				
		Nombre de jeunes avec un logement stable	Jeunes ayant eu 18 ans au cours de l'année civile, MNA compris. Tout logement hors hébergement d'urgence , A la fin de l'accueil ASE, Parmi les jeunes qui sont accueillis/ accompagnés au moment de leur 18 ans.				
		Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières	Jeunes ayant eu 18 ans au cours de l'année civile, MNA compris. Ressources = salaires, bourse, RSA majoré... hors aides ponctuelles.				
		1.1.2. Revenu et accès aux droits					
		Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire	Jeunes ayant eu 18 ans au cours de l'année civile, MNA compris. Avoir un contrat de tout type, être inscrit dans une formation ou parcours d'insertion professionnelle.				
		1.1.3. Insertion sociale et professionnelle, formation et mobilité					
		1.2. Maraudes mixtes Etat/CD pour les enfants à la rue					
		Nombre de familles rencontrées par la maraude	En T0 indiquer le nombre de familles dans les bidonvilles. → données DIHAL. La remontée d'information consiste à indiquer le nombre de familles rencontrées rapportées au nombre total.				
		Nombre d'adultes et nombre de mineurs mis à l'abri.	Mise à l'abri = orientation vers une structure d'hébergement d'urgence.				
		Ouverture de droits pour les enfants et les familles	Quels droits : domiciliation, scolarisation, assurance maladie. Parmi les enfants et les familles rencontrées.				
		Nombre d'enfants faisant l'objet d'une mesure de protection de l'enfance	Distinguer mesures éducatives et mesures de placement,				
		2. Renforcer les compétences des travailleurs sociaux					
		2.1. Premier accueil social inconditionnel					
		2.1.1. Maillage et réseau d'acteurs	Taux de couverture de premier accueil social inconditionnel par département accessible à moins de 30 minutes	Cf référentiel du premier accueil social inconditionnel qui en définit les conditions. A minima présence d'une personne en capacité d'assurer une première orientation.			
		2.1.2. Suivi des structures	Nombre de structures ou lieux susceptibles de s'engager dans la démarche de premier accueil inconditionnel	Formation de la compétence pour assurer un premier niveau d'écoute et d'orientation.	Maisons départementales, MSAP, CCAS, communauté de communes, centres sociaux		
			Nombre de structures réellement engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel	Depuis la dernière remontée d'informations			
			Nombre de personnes accueillies par les structures engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel				

	2.2. Référent de parcours	Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche du référent de parcours.	Cf référentiel pour qualifier ce qu'est un référent de parcours.
		Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours	Ensemble des personnes bénéficiant d'un référent de parcours
3. Insertion des allocataires du RSA			
3.1. Insertion et parcours des allocataires			
	Nombre de nouveaux entrants	Depuis la dernière remontée d'informations	Date d'entrée = date de transmission CAF quotidienne. Date de notification de l'orientation. Concerne ceux qui ont fait la demande de RSA. L'objectif est de réduire ce délai à un mois.
3.1.1. Instruire et orienter rapidement vers un organisme accompagnateur	Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins	L'objectif est de deux semaines à compter de la date d'orientation. Concerne le social et le socio pro donc hors pôle emploi.	
	Nombre total de 1er rendez-vous d'accompagnement fixé	Concerne les nouveaux entrants donc non compris les renouvellements	
	Nombre de 1er rendez-vous fixés dans le délai de 2 semaines	A partir de la notification d'orientation	
3.1.2. Démarrer rapidement un parcours d'accompagnement	Nombre total de 1er contrat d'engagement		
	Nombre de 1er contrat d'engagement dans les 2 mois		
3.2. Garantie d'activité			
	Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers la garantie d'activité dont l'accompagnement global	Flux. Entre deux remontées d'informations	
3.2.1. Garantie d'activité départementale	Nombre de bénéficiaires en cours d'accompagnement par la garantie d'activité (dont l'accompagnement global + dont garantie d'activité départementale)	Conseiller = binôme pôle emploi / département. Rappel de l'objectif : 70 personnes par binôme.	L'objectif à atteindre est de moins de 3 semaines. Les départements s'engagent sur un objectif annuel de réduction et atteindre cet objectif en 2020
3.2.2. Accompagnement global porté par Pôle emploi :	Délai moyen du démarrage de l'accompagnement global (reporting assuré par pôle emploi)		